



## **Conférence générale**

### **Dix-septième session**

Vienne, 27 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2017

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

### **Activités de l'ONUDI en rapport avec la Déclaration ministérielle de Vienne en faveur des pays les moins avancés**

## **Activités de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés**

### **Rapport du Directeur général**

En application de la résolution GC.16/Res.4 relative à la Déclaration ministérielle de Vienne en faveur des pays les moins avancés, le présent document fournit des informations sur la suite donnée à cette résolution et sur les activités qui ont été entreprises en faveur de ces pays.

## **I. Introduction**

1. La stratégie opérationnelle de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés (PMA) (2011-2020)<sup>1</sup> se fonde sur une approche qui découle directement du Programme d'action d'Istanbul. Elle propose des solutions concrètes qui permettent une croissance inclusive, un développement industriel durable et, à terme, une transformation structurelle de l'économie des PMA.

2. En 2016 et 2017, l'ONUDI a continué d'offrir ses compétences spécialisées au moyen d'un large éventail de services et s'est déclarée de nouveau résolument attachée au retrait de la liste des PMA dans le cadre de son mandat visant à parvenir à un développement industriel inclusif et durable, tel qu'il a été réaffirmé dans la Déclaration de Lima en décembre 2013 (GC.15/Res.1). Elle a en outre confirmé son rôle unique de principale institution spécialisée dans l'élimination de la pauvreté et la réponse aux besoins spécifiques de transformation structurelle des PMA. L'Organisation a obtenu ce statut, notamment, en promouvant et appuyant l'objectif de développement durable 9 – "Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite

<sup>1</sup> La liste complète des PMA peut être consultée (en anglais) à l'adresse suivante:  
[www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/ldc\\_list.pdf](http://www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/ldc_list.pdf).

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



à tous et encourager l'innovation" – du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

3. L'ONUDI contribue à l'égalité des sexes en assurant une plus grande participation des femmes dans divers secteurs industriels et en favorisant la participation des jeunes à la promotion de l'esprit d'entreprise. Elle soutient également le rôle essentiel non seulement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, mais aussi de la coopération traditionnelle Nord-Sud.

4. Le présent rapport donne un aperçu des activités de l'ONUDI susceptibles de favoriser la transformation structurelle des PMA et leur retrait de la liste.

## II. Contribution au développement des pays les moins avancés

5. L'ONUDI est déterminée à fournir des services d'analyse et de conseil aux gouvernements des PMA tout en intégrant l'industrialisation dans leurs visions et leurs plans de développement national par ses activités de coopération technique et sa contribution aux résolutions, aux forums mondiaux et aux programmes de l'Assemblée générale.

6. L'ONUDI a participé à l'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul, en mai 2016. Une délégation de l'ONUDI, sous la supervision du Directeur général, a participé à tous les volets de la Conférence. Ses membres sont notamment intervenus comme experts dans cinq sessions et manifestations parallèles, réaffirmant le rôle de l'organisation en tant que principal partenaire de développement des PMA. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a salué la contribution efficace de l'ONUDI à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul.

7. Dans sa résolution [70/293](#) sur la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique, adoptée le 25 juillet 2016, l'Assemblée générale demande expressément à l'ONUDI "d'élaborer et de mettre en place un programme pour la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique et d'en diriger la mise en œuvre, conformément à son mandat et au moyen de contributions volontaires". Elle invite également l'ONUDI "à renforcer l'assistance technique qu'elle apporte aux pays africains [...] [afin] de promouvoir un développement industriel durable qui profite à tous".

8. Les progrès dans la mise en œuvre des Programmes de partenariat entre pays (PCP) dans les deux PMA pilotes, l'Éthiopie et le Sénégal, sont demeurés stables pendant la période considérée. En 2016, les premières activités des PCP ont été déployées dans les deux PMA. Le premier Forum international pour l'investissement agro-industriel a été organisé à Addis-Abeba en octobre 2016, afin de mobiliser des investissements privés dans l'industrie légère et, en particulier, dans les secteurs de la transformation des produits alimentaires, des textiles et vêtements, et du cuir. Le cinquième Forum sur le développement industriel inclusif et durable, qui s'est tenu à Dakar en novembre 2016, visait à présenter les PCP aux pays de la région et à attirer des investissements en faveur de la plate-forme industrielle et des agropoles de Diamniadio.

9. De même, l'ONUDI a élaboré des programmes de pays pour 27 PMA. Certains de ces programmes ont déjà été intégrés dans de nouvelles stratégies nationales de développement. D'autres PMA ont en outre bénéficié de la coopération technique de l'ONUDI, qui vise à appuyer la mise en œuvre et l'intégration de l'objectif 9 et d'autres ODD.

10. Des tables rondes réunissant des partenaires techniques et financiers ont été organisées au Burkina Faso, en Guinée, au Niger, au Rwanda, au Tchad, au Togo, en Zambie et au Zimbabwe. Couronnées de succès, ces tables rondes ont attiré divers bailleurs de fonds et suscité avec l'ONUDI des discussions à propos de partenariats potentiels pour la mise en œuvre des programmes dans les PMA.

11. En coopération étroite avec le Gouvernement canadien, l'ONUDI a récemment mené un projet de 11 millions de dollars intitulé "Mise à niveau du secteur de la pêche au Soudan du Sud", qui s'adresse aux communautés de pêcheurs et aux acteurs de l'ensemble de la chaîne de valeur de la pêche.

12. Avec l'aide de l'ONUDI, le Ministère de l'industrie et du commerce et le Bureau du développement du Rwanda ont mis en place des centres communautaires de transformation pour promouvoir l'apport d'une valeur ajoutée après récolte à certains produits de base et ont encouragé l'exploitation, sur une base commerciale durable, du centre communautaire de transformation de Brera.

13. Au Malawi, l'ONUDI a élaboré et diffusé une stratégie nationale de promotion de la qualité et a aidé à renforcer la capacité de l'Office malawien de normalisation pour ce qui est de fournir des services aux entreprises et d'assurer sa viabilité financière.

14. En Zambie, avec l'appui de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement et du groupe Volvo, un nouveau programme de formation sera élaboré en consultation avec l'industrie locale afin de garantir que les programmes de cours seront déterminés par la demande et par les besoins actuels de l'environnement de travail.

15. Au Sénégal, l'ONUDI a conçu et mis en œuvre le programme de développement inclusif et d'entrepreneuriat pour tous, dans le cadre du PCP, en vue de renforcer le système de formation professionnelle des ressources humaines du pays, en particulier des femmes et des jeunes. Ces activités ont contribué à la création d'environ 200 entreprises et de 385 emplois directs pour des jeunes des deux sexes.

16. Avec l'appui financier du Fonds pour l'environnement mondial, l'ONUDI aide la Guinée-Bissau à encourager les investissements dans l'énergie renouvelable afin de réduire la dépendance à l'égard des importations coûteuses de combustibles fossiles et d'étendre l'électrification des zones rurales. Dans le cadre d'un autre partenariat, l'ONUDI, la Banque africaine de développement, la Banque autrichienne de développement et l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie ont entrepris d'élaborer le projet à échelle moyenne de centrale hydroélectrique au fil de l'eau de Saltinho. La capacité électrique estimée de ce projet est de 19 mégawatts, pour un investissement total de 60 à 80 millions de dollars.

17. En partenariat avec l'Agence autrichienne pour le développement et SIDS DOCK<sup>2</sup>, l'ONUDI a créé le Centre des Caraïbes pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, qui répond au besoin urgent de renforcement de la coopération Sud-Sud et des capacités régionales, afin de promouvoir les investissements, les marchés et les industries du secteur de l'énergie durable dans les Caraïbes. En outre, le Centre du Pacifique pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique a été inauguré en

---

<sup>2</sup> L'initiative est appelée SIDS DOCK, car elle est conçue comme une "station d'accueil" ("DOCKing station") apte à relier le secteur énergétique des petits États insulaires en développement ("small island developing states" – SIDS) avec les marchés mondiaux de la finance et des technologies énergétiques durables, ainsi qu'avec les marchés de droits d'émission de carbone de l'Union européenne et des États-Unis. Elle permet aux petits États insulaires en développement de négocier les émissions de carbone évitées sur ces marchés. Selon les estimations, la valeur potentielle des marchés américain et européen se situe entre 100 et 400 milliards de dollars par an.

avril 2017 à Nuku'alofa, aux Tonga. Le Centre s'inscrit dans le cadre d'un partenariat plus large pour les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de SAMOA), qui vise à créer un réseau de centres régionaux d'énergie durable pour ces États d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique et de l'océan Indien. Le partenariat contribue aux objectifs de développement durable – en particulier aux objectifs 7, 9 et 13 – et au Cadre d'action régional sur la sécurité énergétique dans le Pacifique.

18. L'ONUDI a aidé les gouvernements des PMA à se doter de plans et de stratégies de politique industrielle en leur fournissant des services consultatifs adaptés. Le "programme d'appui au renforcement des capacités en matière de politique industrielle" a pour objet d'aider des pays comme la République-Unie de Tanzanie à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies et des politiques industrielles reposant sur des données concrètes. L'ONUDI a en outre aidé la République-Unie de Tanzanie en formant les autorités statistiques nationales à la collecte, à la compilation et à la diffusion de statistiques industrielles mondiales. Ce projet est à présent reproduit et étendu à tous les pays de la communauté de l'Afrique de l'Est, ainsi qu'à d'autres régions du continent.

19. L'ONUDI élabore des projets sur mesure qui visent à stimuler la relance économique et à aider les personnes sans emploi à se réinsérer dans des activités productives. À ce titre, un accent particulier est mis sur la création et le renforcement des capacités humaines et transformatives locales, en particulier de celles des jeunes et des femmes. Au Mali, par exemple, l'ONUDI et le Programme des Nations Unies pour le développement mettent en œuvre un projet commun destiné à renforcer les capacités de résilience des jeunes et des femmes dans les régions de Gao et de Tombouctou après un conflit armé. Ce projet est financé par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix et vise à renforcer le processus de réconciliation et de consolidation de la paix en offrant aux jeunes et aux femmes une formation et un développement des compétences techniques et opérationnelles sur mesure ainsi qu'un accès au financement, et en créant des espaces de débat et d'échange.

### **III. Mesures à prendre par la Conférence**

20. La Conférence souhaitera peut-être prendre note des informations contenues dans le présent document.

---